

# FICHE DE MISSION SERVICE CIVIQUE

## CONTRIBUER À L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES MINEUR.ES NON ACCOMPAGNÉ.ES À PARIS



### En quelques mots

Rejoindre Droit à l'école en service civique, c'est rejoindre une équipe dynamique qui soutient les mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA) dans leur démarche de scolarisation. Le.la volontaire rejoindra le pôle orientation et accompagnera les anciens jeunes de l'association, maintenant scolarisé.es, dans leur intégration professionnelle.

### Votre mission de service civique

En participant à cette mission, le.la volontaire participe à une démarche solidaire auprès des mineur.es non accompagné.es en Ile-de-France, en leur permettant une meilleure intégration socio-professionnelle.

#### ■ Missions principales

- Participation à la tenue de permanences deux après-midis par semaine dédiées à l'accueil des anciens élèves pour : accompagner la réflexion sur leur choix de formation et leur orientation professionnelle, l'élaboration de CV et lettres de motivation, la préparation aux entretiens d'embauche.
- Participation à la prise de contact par téléphone et en présentiel avec des entreprises pour leur présenter les candidatures des jeunes, en vue de stages et/ou d'alternances.
- Participation à l'organisation d'ateliers d'orientation professionnelle et d'une Journée des métiers (en décembre) à destination des élèves de l'association.
- Accompagnement des jeunes en entreprise pour un entretien, la signature de conventions de stage ou la création de liens avec l'entreprise.
- Appui au suivi de la relation entre le jeune, son.sa référent.e, l'école et l'entreprise.

#### ■ Missions annexes

- Participation ponctuelle à l'organisation de visites sur des salons professionnels avec les jeunes.
- Appui à la gestion de la base de données du pôle Orientation.
- Appui au bon fonctionnement du pôle (moyens humains, outils, etc.).
- Aide à la gestion du compte LinkedIn de l'association en relation avec la coordinatrice.
- Participation à la vie de l'association (visite culturelle, accompagnement des jeunes aux tests CASNAV...).

## Votre environnement

### Capacité d'initiative

En service civique à Droit à l'école, vous serez encouragé.e à faire preuve d'initiative et d'autonomie. L'association encourage les nouvelles idées et les nouvelles actions qui entrent dans son mandat.

### Tutorat et accompagnement

Le.la volontaire en service civique sera encadré.e par la responsable du pôle Orientation et travaillera avec les bénévoles du pôle Orientation et ceux du pôle Faisabilité apprentissage.

Des groupes de paroles sont organisés une fois par mois à destination des bénévoles mais également des volontaires en service civique.

### Formation

En arrivant, le.la service civique sera formé.e par l'équipe sur les différentes missions.

En plus des formations obligatoires liées au service civique, des formations proposées aux bénévoles (suivi administratif, FLE, ...) pourront être suivies par le.la volontaire.

## Organisme d'accueil

Droit à l'école soutient les mineur.e.s non accompagné.e.s (MNA) exilé.e.s dans leurs démarches de scolarisation vers une école de la République française. Ces mineur.e.s sont livré.e.s à elles.eux-mêmes car ils.elles ne sont pas encore pris.es en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Dans l'attente souvent longue de cette protection et de cette scolarité tant désirées, ces mineur.es isolé.es bénéficient, dans notre École des sans école à Ground Control (Paris 12ème), d'un suivi éducatif, de cours quotidiens dans les principales matières et d'un accompagnement jusqu'à leur insertion professionnelle.

## En pratique

- Durée : 8 mois
- Date de début : début novembre
- Réservé aux jeunes de plus de 18 ans
- 1 volontaire recherché
- Horaires : 30 heures réparties du mardi au vendredi + 1 soir par semaine (temps rattrapé)
- Bénéficiaires : mineur.es non accompagné.es
- Prise en charge du pass navigo à 100%
- Lieu: Ground Control, 81 rue du Charolais
- Pour postuler envoyer un mail avec CV et lettre de motivation à [priscille.d@droitalecole.org](mailto:priscille.d@droitalecole.org)

